Résolution adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire concernant les perspectives de carrière et le grade de performance

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale extraordinaire le 16 octobre 1980,

NOTANT les faits mentionnés dans les paragraphes 89, 90 et 91 du rapport du Comité du Syndicat 1979-1980,

NOTANT encore une fois que plus de 60 % des services généraux se trouvent bloqués au sommet de leur grade,

NOTANT qu'ils n'ont aucune possibilité de promotion immédiate, et dans certains cas mêmes jusqu'au départ à la retraite,

CONSIDERANT que le système actuel de carrière avec ses normes statiques produira toujours les mêmes effets négatifs dans la politique de promotion du personnel,

CHARGE le Comité du Syndicat d'entreprendre immédiatement des négociations avec l'Administration du Bureau et le Conseil d'administration afin d'obtenir l'introduction d'un système dynamique de carrière qui donnera à chaque fonctionnaire la promotion automatique à un grade supérieur, si le fonctionnaire en question n'a pas bénéficié d'une promotion quelconque au cours des onze années précédentes.